

Dour hon douar

L'eau de notre terre

infos

Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers

Le suivi piscicole



Saumon atlantique et anguille : l'heure du recensement a sonné

Chaque année, la Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection des milieux aquatiques réalise par la méthode des pêches électriques le recensement des poissons migrateurs présents dans le département. Il permet de connaître leur abondance et leur répartition.

Deux espèces migratrices emblématiques de nos cours d'eau bretons sont actuellement concernées : le saumon atlantique et l'anguille. Ces deux espèces ont en commun de réaliser une partie de leur cycle biologique en rivière. Le saumon vient s'y reproduire. L'anguille, au stade de civelle, vient grossir et emmagasiner une quantité de graisse suffisante avant de dévaler pour aller se reproduire dans la Mer des Sargasses.



Saumon, anguille, mais pas que...

Ce type d'intervention est réalisé sur notre territoire dans le cadre du partenariat entre la fédération de pêche et le syndicat. Ces inventaires ont permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces inféodées à nos cours d'eau, telles que la truite fario, le chabot, la loche franche, la lamproie de Planer ou encore le vairon. En fonction des espèces, du nombre d'individus et de leur taille, ce cortège d'espèces est la preuve d'une bonne qualité du milieu aquatique.

Le suivi piscicole : bulletin de santé des cours d'eau

Le suivi piscicole constitue un véritable observatoire de nos cours d'eau. Il peut mettre en évidence un dysfonctionnement du milieu, un problème de continuité écologique* créé par une succession d'ouvrages infranchissables, une dégradation des habitats piscicoles et des ressources alimentaires, mais aussi de la qualité de l'eau.

Résultats en demi-teinte

Saumon : résultats encourageants

Sur le cours principal du Jaudy, chaque station présentait un nombre satisfaisant de saumons juvéniles ainsi qu'une diversité en âge, cela indique une bonne reproduction de l'espèce.

Anguille : résultats décevants

Ils peuvent être expliqués en partie par une difficulté de l'espèce à franchir les différents obstacles qu'elle rencontre tout au long de sa montaison, rendue encore plus difficile par les faibles débits d'eau de cette année.

* continuité écologique : libre circulation des espèces vivant dans le cours d'eau mais aussi des sédiments.

La pêche électrique : même pas mal !

Les techniciens de la fédération utilisent la même méthode pour le comptage des deux espèces.

Un appareil portable envoie un courant électrique dans l'eau et provoque une électroarcose des poissons (sorte de perte de connaissance). Récupérés dans des épuisettes, juste le temps de les mesurer, ils recouvrent leur mobilité assez rapidement puis sont remis à l'eau, sans aucune séquelle.



À la loupe : le réseau hydrographique du Jaudy

Depuis le mois de mai, Lena CORRE, chargée de mission et Gwennina MATHIEU, technicienne de rivière, arpentent le réseau hydrographique du Jaudy.

Leur mission : Inventorier l'ensemble des cours d'eau et relever toutes les dégradations existantes (érosion, abreuvoirs directs du bétail, obstacles à la migration des poissons, décharges sauvages...). Les données recueillies permettront d'élaborer un programme de travaux en vue de restaurer la qualité de ces milieux aquatiques. Ce programme répondra ainsi aux objectifs fixés par la réglementation européenne et française pour améliorer l'état de nos rivières.

Actuellement, les 2/3 du cours principal du Jaudy ont été prospectés ainsi que les affluents principaux que sont le Poulloguer et le Théoulas.

Moments phares

de la 6^e Semaine pour les Alternatives aux Pesticides

(du 20 au 30 mars 2011)



Vincent Tardieu a exploré des pistes pour comprendre le déclin des abeilles. Son souci d'objectivité a permis une discussion animée avec le public.

Un soleil radieux - et pour tout dire inespéré ! - a baigné la quarantaine de marcheurs qui a arpenté les chemins creux de la vallée du Léguer sous la houlette d'un animateur nature. Ce bol d'air printanier a été l'occasion de discussions sur le paysage, l'impact des activités humaines, la biodiversité "banale"...



Agenda du Syndicat mixte cet hiver

- Créations de talus et plantations bocagères sur Camlez et Lanmérin
- Bilan des plans de désherbage de Bégard et Plougrescant
- Formation des vendeurs des magasins signataires de la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"
- Inventaire des zones humides sur le bassin du Bizien
- Programmation des travaux "Zones humides" et "Rivières" 2012
- Poursuite de l'évaluation écologique des cours d'eau
- Mesure de reliquats d'azote dans le sol
- Expérimentation d'itinéraires techniques pour les Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)

Imprimé sur papier recyclé - encres végétales



- Dour hon douar
Jaudy-Guindy-Bizien
- Bégard
 - Berhet
 - Bréldy
 - Camlez
 - Caouënnec-Lanvézéac
 - Cavan
 - Coatascorn
 - Coatréven
 - Gurunhuel
 - Hengoat
 - Kerbors
 - Kermaria-Sular
 - Kermoroc'h
 - Landébaëron
 - Langoat
 - Lanmérin
 - Lanmodez
 - Lannion
 - Louannec
 - Louargat
 - Mantallot
 - Minihy-Tréguier
 - Moustéru
 - Pédernec
 - Penvénan
 - Perros-Guirec
 - Pleubian
 - Pleudaniel
 - Pleumeur-Bodou
 - Pleumeur-Gautier
 - Plôéal
 - Plouëc-du-Trieux
 - Plougrescant
 - Plouguiel
 - Plouisy
 - Pluzunet
 - Pommerit-Jaudy
 - Pouldouran
 - Prat
 - Quemperven
 - La Roche-Derrien
 - Rospéz
 - Runan
 - Saint-Laurent
 - Saint-Quay-Perros
 - Squiffiec
 - Tonquédec
 - Trébeurden
 - Trédarzec
 - Tréglamas
 - Trégonneau
 - Trégom
 - Tréguier
 - Trélevérn
 - Trévou-Tréguignec
 - Trézény
 - Troguéry

Édito

La reconquête de la qualité de l'eau demeure l'objectif premier du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers. Les nitrates sont souvent désignés comme principaux responsables de la dégradation de la qualité de l'eau. Malheureusement, c'est sans compter les autres formes de polluants qui sont tout autant néfastes pour la préservation de notre patrimoine commun : l'eau.

Les pesticides, ou micro-polluants ou produits phytosanitaires, peu importe comment on les nomme, sont la cible de nos actions. Tous les acteurs sont concernés : agriculteurs, collectivités, particuliers... Une fois de plus : le problème étant collectif, la réponse doit être collective.

Dans ce sens, le plan Écophyto 2018 vise à réduire de moitié les quantités de pesticides utilisées d'ici 2018. Les agriculteurs s'engagent en faisant évoluer leurs pratiques, leurs techniques et avec les mesures agroenvironnementales.

Vos collectivités s'engagent au quotidien dans cette démarche pour réduire les surfaces d'espace public traitées avec des produits phytosanitaires, en s'équipant de matériels alternatifs au désherbage chimique, en repensant totalement l'aménagement paysager public et par voie de conséquence la gestion et l'entretien qui s'ensuivent...

Les 55 000 habitants du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, territoire du Syndicat mixte, sont eux aussi partie prenante : leurs pratiques en terme d'utilisation de pesticides ont une influence sur la qualité de l'eau, même s'ils ne se sentent pas toujours concernés, parce qu'habitant en zone urbaine, ou loin de tout cours d'eau, ou parce qu'ils en utilisent "si peu comparé à mon voisin... !"

Dans ce nouveau bulletin Dour hon douar, vous trouverez un certain nombre de conseils et d'informations sur ce sujet, notamment un article qui passe à la loupe la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !".

Le Syndicat a pour ambition et mission d'accompagner cette réponse qui doit être collective...



Le Président,
Jean NICOLAS



Directeur de la publication : Jean Nicolas - Comité de rédaction : Jean Nicolas, Sylvain Lavaur, Maël Le Guen, Gwennina Mathieu - Conception, rédaction : Agence Be New, 02 96 48 05 21
Contact : Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, 2, route de Kabatous, 22 660 TRÉLÉVERN, Téléphone : 02 96 15 19 19, Télécopie : 02 96 15 19 20, dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org - www.jaudy-guindy-bizien.org
Crédits photos : Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers



www.jaudy-guindy-bizien.org/

Et si l'on
jardinait
sans polluer ?



En jardinant naturellement, je préserve la qualité de l'eau

Si la Bretagne et les Bretons se battent depuis des années pour préserver la qualité de l'eau en multipliant les initiatives, il en est une qui engage chacun de nous : la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !".

Un peu d'histoire !

C'est en 2005, sur le territoire de Rennes Métropole, que fut signée la première charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !", sous l'égide de la Maison de la Consommation et de l'Environnement. Depuis, elle a essaimé dans toute la Bretagne et notamment dans le Trégor où 17 jardineries se sont engagées dans la charte.

Remplaçons les produits phytosanitaires au jardin...

Afin de préserver la qualité de l'eau sur notre territoire, il est crucial aujourd'hui de diminuer de façon conséquente et durablement la consommation de produits phytosanitaires au jardin... et de **disposer de solutions alternatives.**

Principe de la charte

C'est le double principe du "bon" conseil au jardinier associé à l'engagement des professionnels (jardineries) qui est le cœur de la charte. Ainsi, les magasins signataires s'engagent à ce que les vendeurs proposent à leurs clients des solutions alternatives aux produits phytosanitaires.

Collectivités, associations, jardineries, particuliers : une charte pour tous, tous acteurs de la charte !

Si individuellement nous pouvons modifier nos comportements et adopter des pratiques "plus naturelles", c'est collectivement que nous pourrions obtenir des résultats sensibles et durables.

Plan Écophyto 2018 : objectif -50 % de pesticides

Lancé dans la dynamique du Grenelle de l'environnement, le plan Écophyto 2018, piloté par le Ministère de l'Agriculture, devra réunir d'ici cette date les conditions pour réduire de 50 % les quantités de pesticides utilisées. Pour y parvenir, tous les utilisateurs de pesticides - collectivités, agriculteurs, paysagistes mais aussi les particuliers - doivent se mobiliser.

Usages professionnels

Associer recherche et développement...

Afin de mettre au point des "process de traitements alternatifs aux pesticides" ayant fait la preuve de leur efficacité et garantissant une préservation de l'eau, de l'environnement et de la santé publique, il s'agit de faire la part belle à la recherche et bien sûr à l'expérimentation.

Une fois que ces solutions "alternatives aux pesticides" seront validées, elles pourront seulement être généralisées.

... avec formation

Avec la mise en place du Certiphyto (deux jours de formation aux bonnes pratiques d'utilisation des pesticides) qui deviendra obligatoire pour les distributeurs, conseillers et applicateurs professionnels de pesticides, c'est l'ensemble de la filière professionnelle concernée par les "traitements" qui sera engagée dans la démarche.

La preuve par les chiffres

Afin d'évaluer l'efficacité globale du plan, des tableaux de bord vont permettre de connaître avec précision le nombre de doses de pesticides utilisées chaque année.

Accompagner les collectivités, sensibiliser les particuliers

Si les agriculteurs et paysagistes sont aujourd'hui les premiers concernés par l'utilisation des pesticides, le Ministère de l'écologie n'a pas oublié les collectivités qui seront aidées dans le développement de la nécessaire "tolérance de l'herbe" en ville.

Et nous, particuliers, jardiniers amateurs, nous pouvons aussi participer, en utilisant des alternatives aux pesticides.

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux



PLUS D'INFOS SUR : www.jardiner-autrement.gouv.fr

Le printemps du potager se prépare dès l'automne

Pour bien débuter un potager ou pour lui donner un coup de jeune...

Que vous souhaitiez transformer une partie de la pelouse de votre jardin en potager ou pour permettre à la terre de votre potager existant de passer un hiver au chaud, point n'est besoin de vous armer de la traditionnelle bêche et de retourner frénétiquement la terre de votre parcelle. En pratiquant ainsi, vous aérez peut-être la terre et vous facilitez l'infiltration de l'eau dans le sol mais vous mettez la nature sens dessus dessous.



Jouez la facilité et l'écologie...

- 1- Étalez des cartons sur le sol.
- 2- Recouvrez-les de tontes de pelouse ou de feuilles mortes (de 20 cm d'épaisseur).
- 3- Au fil des semaines, l'herbe va pourrir sous les cartons, qui seront à leur tour décomposés par les micro-organismes du sol...
Ce paillage, étalé sur les cartons, les empêchera de s'envoler, maintiendra une humidité propice à l'activité biologique, et enrichira naturellement votre sol.

... le temps et les vers de terre travaillent pour vous !

Tous seuls, les vers de terre agissent comme de vrais mélangeurs et incorporent cet engrais organique aux premiers centimètres de terre. Ainsi, quand le printemps reviendra, votre potager "tout bio tout neuf" recevra vos semis et plantations sans même que vous ayez à le bêcher ! Et ça marche !

Pour jardiner en règle, il faut composter !

Au potager, le compost est un allié incontournable. Il vous permet de recycler tous les déchets végétaux de la cuisine et du jardin : épluchures, fanes, tontes de pelouses (en petite quantité), feuilles mortes, plantes arrachées dans le jardin, feuilles de journal... tout y passe !

Déposés dans un composteur, ou simplement en un tas abrité des grosses pluies d'hiver, ces déchets deviendront en quelques mois un engrais au rapport qualité-prix absolument imbattable...

Pour un compost réussi, il faut équilibrer les déchets "secs" et "humides" et brasser régulièrement.

L'idéal, c'est de disposer de deux tas de compost : quand l'un reçoit quotidiennement des apports de déchets, l'autre n'est plus alimenté et peut ainsi "mûrir". Une fois arrivé à maturité, le compost doit être utilisé sans attendre pour ne pas perdre ses qualités. Épandez-le à l'automne ou au printemps dans le potager, les parterres, au pied des fruitiers...

Enfouissez-le éventuellement d'un coup de griffe, pour qu'il ne sèche pas brutalement. Le compost se minéralisera lentement, couvrant ainsi les besoins de vos cultures, tout en améliorant l'activité biologique et la structure du sol... De plus, c'est autant de déchets qui sortiront du circuit de ramassage et de traitement collectif des ordures ménagères.

Astuce

Placez votre composteur directement dans votre potager ! Une fois vidé, cultivez sur son emplacement des plantes gourmandes telles que des choux, artichauts, courges... croissance explosive garantie !



Bon à savoir

Je n'ai pas assez de tontes ou de feuilles mortes !
Il vous suffit de réduire la surface à couvrir ou de lester les cartons avec de grosses pierres. Vous éviterez ainsi que les cartons secs volent à tous les vents. En mettant cette couverture de sol en place dès l'automne, vous laissez le temps à la nature de faire son œuvre et à la décomposition de se faire.

Je n'ai pas du tout de paillage !
Étendez une bâche noire opaque sur le sol (bien lestée, naturellement). Laissez-la en place au moins deux mois : ôtez-la et vous n'aurez plus alors qu'à tracer vos lignes de semis... Le tapis d'herbe et de mousse partiellement décomposées se trouvant sous la bâche constituera un paillage. Il empêchera la levée de plantes spontanées. En le conservant entre vos légumes, vous limiterez les besoins en désherbage.

Maison fraîchement construite ? Optez pour les lasagnes à l'américaine !

La construction de votre maison est tout juste achevée. Le sol bouleversé par les travaux de terrassement, souillé par les gravats et déchets divers, semble stérile et inapte au jardinage : que faire ?

Cultivez... au-dessus du sol, selon la recette de Patricia Lanza, qui reprend le principe des lasagnes : Au printemps, sur une largeur d'un mètre (pas beaucoup plus, sinon vous n'accédez pas au centre du tas) :

1- Entassez en couches successives : cartons, compost, tontes, feuilles mortes, terre (de qualité) et formez un "plat de lasagnes" de la hauteur d'un fer de bêche.

2- Rehaussez votre "plat" d'une couche de compost mûr.

Vous pouvez alors planter sur ce substrat très riche. La matière organique se transformera lentement en matière minérale, indispensable à la croissance des végétaux.

La terre stérile située sous les lasagnes sera progressivement recolonisée par les vers de terre qui lui redonneront vie.

Proximité de l'eau = tout traitement phyto interdit

- Partout en Bretagne, tout traitement phytosanitaire est interdit :
- 1 À moins de 5 mètres de la berge des cours d'eau et plans d'eau
 - 2 Dans et à moins d'1 mètre de la berge des fossés
 - 3 Sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout

Tous les produits phytosanitaires sont concernés

Herbicides, fongicides, insecticides...

Tous les utilisateurs sont concernés : particuliers, professionnels, collectivités...

Les analyses effectuées dans les cours d'eau font apparaître des contaminations récurrentes par les produits phytosanitaires. La fréquence des pics de pollution a diminué depuis l'interdiction de traiter les fossés, prouvant le bien-fondé de ces dispositions réglementaires.

Aucune clémence en cas d'infraction !

Chaque année, les services de l'État dressent des procès-verbaux et infligent des amendes. (selon arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008)

